

#### 4 *La Clef du Cabinet*

Conseil de Sa Maj. Catholique, suivi d'une petite note, nous donnerons ici toutes les Instructions relatives à cette Expulsion, envoyées par le même Comte d'Aranda aux différentes personnes chargées d'exécuter l'ordre du Roi. Voici la première & la principale donnée en XXIX. articles.

I. L'ouverture de cette instruction cachetée & secrète étant faite la veille du jour fixé pour l'exécution, celui à qui elle est adressée réfléchira mûrement sur chacun de ses articles, afin de se mettre en état de la bien entendre; il s'assurera avec beaucoup de secret des troupes qui se trouveront sur les lieux ou dans les environs, ou, à leur défaut, de tels autres secours qu'il jugera convenable. Il se conduira avec toute la présence d'esprit, le sang froid & la prudence possibles, en s'assurant, avant le jour, des avenues du Collège ou des Collèges; &, pour cet effet, il aura soin, la veille, de s'instruire par lui-même de leur situation intérieure & extérieure, parce que cette connoissance pratique lui facilitera les moyens d'empêcher que personne n'entre ni ne sorte, sans qu'il en soit averti.

II. Il ne découvrira son dessein à qui que ce soit que le matin de bonne heure, lorsqu'avant le tems où l'on ouvre ordinairement les portes du Collège, il prendra un prétexte pour donner l'ordre à ses troupes de se saisir, en dedans des avenues dudit Collège, ce qui empêchera qu'on n'ouvre les portes de l'Eglise qui doit rester fermée ce jour-là & les jours suivans, tant que les Jésuites seront dans le Collège.

III. La première opération sera de faire assembler toute la Communauté, sans excepter même le Frere Cuisinier, en requérant avant tout, pour cet effet, le Supérieur au nom de Sa Majesté, & pour cela il fera sonner la cloche intérieure & particulière qui sert pour la Communauté; après quoi, en présence du Notaire, chargé de faire le Procès-Verbal & de témoins séculiers irréprochables, il lira  
le